

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2021 à 19 heures

Date de convocation : 20 AVRIL 2021

Nombre de conseillers : 19

Madame Andréa Lecoq a été nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. **Présentation rapport d'activité 2019 et compte administratif 2019 Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme**
2. **Acquisition parcelle Ludovic Bellein**
3. **Avenants marché de travaux école élémentaire : entreprise Girard Frères**
4. **Voirie forestière : chemin des Frances**
5. **Tableau des effectifs et informations diverses**
6. **Tennis extérieurs : convention avec SAS Alpha Camping Holding**
7. **Biens sans maître : régularisation du dossier Boulevard Abbé Gagnaire**
8. **Stationnement camping-car : fixation tarif**
9. **Balades poneys : convention d'occupation du domaine public**
10. **Questions diverses**

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Madame Andréa Lecoq donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 09 avril 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Présentation rapport d'activité 2019 et compte administratif 2019 Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités ainsi que du compte administratif 2019 du SIEG du Puy-de-Dôme.

Adopté par : 15 voix pour – 1 abstention Mme Lecoq Andréa.

2. Acquisition parcelle Ludovic Bellein

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-06-26 en date du 12 juin 2020 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n° 7 sise « le Gachet » à Madame PETITJEAN Anne. Suite à la demande de renseignements formulée auprès du Service de la Publicité Foncière de THIERS, il s'est avéré que Madame PETITJEAN Anne avait vendu cette parcelle de terrain à Monsieur BELLEIN Ludovic.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section ZD N°7 sise « Le Gachet » au prix de 600.00 euros.

Il précise que cette acquisition sera réalisée par acte administratif.

3. Avenants marché de travaux école élémentaire : entreprise Girard Frères

Avenant N°2 lot 3 – Charpente -

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en plus-value : 6 521.74 euros H.T. soit 7 826.09 euros T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec la plus-value est donc de : 66 464.72 euros H.T.

Adopté par 15 voix pour – 1 abstention Mme Lecoq Andréa

Avenant n° 04 au lot 05 Menuiseries extérieures –

Les travaux supplémentaires sont :

Travaux en moins-value : - 2 825.87 euros H.T. soit 3 391.04 euros T.T.C

Travaux en plus-value : 7 523.69 euros H.T. soit 9 028.42 euros T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec la moins-value et la plus-value est donc de : 93 499.55 euros H.T.

4. Voirie forestière : chemin des France

Projet de voirie Forestière – Chemin des France

Voirie forestière commune aux communes de THIERS – ST REMY SUR DUROLLE et PASLIERES

Coût estimatif du projet – 70 756,42 € H.T. environ

Subvention à hauteur de 80 % soit 56 605,13 € environ

Dépôt des dossiers de subventions (subvention Etat + FEDER + Conseil Départemental) avant le 31 juillet 2021.

5. Tableau des effectifs et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer le personnel communal en raison d'un surcroît de travail :

Service Plan d'Eau/surveillance du Centre de Tourisme des Prades : un agent du 01 juillet 2021 au 31 août 2021 inclus à temps complet -

Service Plan d'Eau/Surveillance de la baignade : deux maîtres-nageurs-sauveteurs à temps complet du 26 juin 2021 au 31 août 2021 inclus

6. Tennis extérieurs : convention avec SAS Alpha Camping Holding

Le conseil municipal décide de mettre à disposition deux courts de tennis extérieurs (N°3 et N°4) pour la saison 2021, à la SAS Alpha Camping Holding moyennant une redevance annuelle de 1 000,00 €.

La convention établie le 3 juillet 2020 pour l'année 2021 sera validée.

7. Biens sans maître : régularisation du dossier Boulevard Abbé Gagnaire

Monsieur le Maire expose que les propriétaires des immeubles, parcelles cadastrées comme suit :

Section ZC n° 47 - lieu-dit « Croix des Goyons » d'une contenance de 240 m²

Section ZC n° 61 – lieu-dit « Croix des Goyons » d'une contenance de 3330 m²

Appartenant à : Madame PIRONIN Marceline Julienne et Monsieur PIRONIN Adrien - décédés depuis plus de 30 ans et pour lesquelles aucune successibilité ne s'est présentée, reviennent de plein droit à la commune.

Le conseil municipal décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

8. Stationnement camping-car : fixation tarif

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de règlementer le stationnement des camping-cars dans l'enceinte du centre de tourisme des Prades pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique et pour assurer la salubrité du site touristique.

Le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} juillet 2021 un tarif à la nuitée de 6,00 €.

9. Balades poneys : convention d'occupation du domaine public

Le conseil municipal décide de consentir un emplacement à l'association ALORA, lieu-dit « Buy » 63290 Paslières qui réalise des balades en poneys trois dimanches durant la période estivale 2021.

Il fixe à 15 euros par dimanche le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

10. Questions diverses

- ❖ **RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT SPORTIF : BATIMENT DES TENNIS COUVERTS ET SALLE DE SQUASH CENTRE DE TOURISME DES PRADES – TRANCHE 2 – INSCRIPTION DETR 2021 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux est actuellement en cours sur le bâtiment des tennis couverts pour des travaux de désamiantage, de réfection de toiture avec renforcement de charpente dans le cadre de la mise en œuvre d'une isolation et de panneaux photovoltaïques sur le toit et pose de bardage.

Une deuxième phase de travaux concerne le changement des ouvertures haute performance énergétiques, le bardage extérieur et divers travaux (électricité – stores). Ce projet répond à des objectifs de transition écologique et/ou de cohésion du territoire et s'inscrit dans le contrat de relance et de transition écologique.

Ce projet (2^e phase) est éligible à la :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2021 -

Ce programme de travaux peut aussi s'inscrire dans le cadre :

- bonification DETR de 15 % pour le lot « énergétique »
- bonification DETR de 15 % pour le lot bois BTMC
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021)

Coût estimatif de l'ensemble des travaux : 139 527.00 euros H.T.

Le conseil municipal sollicite l'inscription de la commune aux programmes DETR 2021 et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021

- ❖ **OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES DE PARKING – CENTRE BOURG ET ECOLE PRIMAIRE INSCRIPTION DETR 2021 – AMENAGEMENT / EMBELLISSEMENT DE BOURG – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE INSCRIPTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DSIL 2021 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle souhaite soutenir la promotion des énergies renouvelables et la mobilité électrique en installant deux ombrières photovoltaïques en autoconsommation avec stockage sur deux de ces parkings.

La production servira à alimenter entre autres des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La mise en place d'ombrières sur ces parkings, permettront

- Des places à l'abri des intempéries l'hiver, des places à l'ombre l'été, un équipement doté d'éclairage public offrant une circulation sécurisée la nuit

- Une production d'électricité renouvelable locale avec la couverture des ombrières en panneaux photovoltaïque
- Et un pré-équipement pour permettre facilement l'intégration de borne pour véhicule électrique.

Ce projet est éligible à la :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2021 – Bâtiments communaux
- Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL 2021 – objectifs de transition écologique et/ou de cohésion du territoire

Coût estimatif de l'ensemble des travaux : 245 388.00 euros H.T.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021.